Image not found or type unknown

EXIGIBILITE APPEL DE FOND VENTE

Par **charlotte**, le **08/10/2008** à **16:22**

SOS vote en AG 2007 de travaux avec appel de fond octobre 2007 et solde mai 2008. AUCUN APPEL DE FOND EFFECTUE AUCUN TRAVAUX. vente de l'appart. Le syndic me bloque sur état daté chez le notaire le montant des travaux. Or, il n'y a eu aune EXIGIBILITE de la dette puisque aucun appel de fond. Notaire l'a inscrit sur acte de vente. Mais le syndic ne démord pas que je suis celui qui doit payer car j'ai voté. SOS

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés